

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 25 mars 2022  
N° 15 / 2022

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Pouvoir(s) : 4  
Absent(s) excusé(s) : 4  
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Guillaume CASTEL, Daniel MALLET, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE.

**Absents excusés :** MM. Alain ANDRIEUX et Paul CHALVET et Mmes Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO et Angélique GERBERT.

**Pouvoirs :** Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.  
Paul CHALVET donne pouvoir à Guillaume CASTEL.  
Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET.  
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

**Secrétaire de séance :** Romain MALLET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 31/03/2022 et que la convocation avait été faite le 21 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31/03/2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS CANTAL SOLIDAIRE - ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement du Conseil Départemental auprès des communes avec la mise en oeuvre du Fonds Cantal Solidaire destiné à soutenir les projets d'investissement des communes rurales de moins de 3 000 habitants.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution de cette subvention pour des travaux de voirie. En effet, suite à des constructions nouvelles sur la commune entraînant un passage plus important notamment sur le village de Cousergues et le passage d'engins agricoles, des travaux d'élargissement et de revêtement doivent être réalisés.

Le montant des devis pour ces travaux s'élève à 29.662,00 € HT, soit 35.594,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

• **SOLLICITE** le Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire 2024 pour des travaux de voirie à hauteur de 29.662 € HT ;

• **ETABLIT** le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux CASTEL	29.662 €	FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2024 (30%)	8.899 €
		Autofinancement	20.763 €
<b>TOTAL</b>	<b>29.662 €</b>		<b>29.662 €</b>

PREFECTURE DU CANTAL  
Date de réception de l'AR: 31/03/2022  
015-211501887-20220325-DE\_2022\_15-DE

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jean-Jacques MONLOUBOU

